



Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République,
55, rue du Faubourg Saint-Honoré,
75 008, Paris

Bruxelles, novembre 2020

Sujet : L'éducation inclusive au sein de l'Union européenne

Monsieur le Président,

En cette période troublée en raison de la crise de la covid-19, nous vous savons, vous et votre gouvernement, pleinement mobilisés au service de la sécurisation sanitaire, économique et sociale vos concitoyens. Nous saluons de même la décision de maintenir les écoles, collèges et lycées ouverts pour permettre aux élèves de poursuivre une scolarité.

Dans le cadre de la préparation de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, nous souhaitons cependant aujourd'hui, attirer votre attention, sur la situation des enfants en situation de handicap.

A l'occasion de l'année scolaire 2020, [une mobilisation citoyenne française intitulée #jaipasécole \(#NoSchoolForMe\)](#) a été lancée en France pour permettre aux parents, aux professionnels, aux enfants en situation de handicap confrontés à de telles difficultés, de déposer un témoignage sur une plateforme internet. [Ces témoignages](#) recueillis dans ce cadre sont éloquentes. Nos organisations européennes soutiennent cette campagne, pour faire écho à la situation française et alerter sur le fait que ces situations existent partout en Europe.

Si l'éducation inclusive progresse dans de nombreux pays, y compris la France, ces progrès ne sont cependant pas assez rapides et qualitatifs. En dépit de législations européennes et internationales qui promeuvent le droit de tous les élèves à une éducation inclusive, des dizaines de milliers d'enfants en situation de handicap n'y ont pas accès ou de manière insuffisante ou inadaptée.

Dans le domaine de l'éducation, les États membres sont les principaux compétents. Cependant, les institutions européennes ont également un rôle à jouer, notamment en collectant des données ventilées par pays sur l'exclusion des élèves de l'enseignement. Ces enfants et adolescents comptent, et c'est pourquoi l'Union européenne doit les compter. Les États Membres, avec l'aide des institutions européennes, doivent améliorer leur capacité à cartographier ces données et à les



diffuser en vue de coproduire des solutions durables avec tous les acteurs concernés.

La France présidera le Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022. Cette période devrait permettre de replacer l'éducation inclusive au cœur de l'agenda européen. Alors que les pays repensent leurs modèles éducatifs pour répondre aux nouveaux besoins et réalités liés à la crise sanitaire mondiale, ils ne peuvent mettre de côté les élèves en situation de handicap. Que ce soit en temps de crise ou d'accalmie, les États membres se doivent d'aller au-delà des déclarations et mettre sur la table les moyens pour parvenir à un système éducatif véritablement inclusif, où chaque enfant bénéficie d'un soutien approprié à l'école. Ils leur incombent de faire de l'UE un leader mondial dans ce domaine.

La présidence française de l'Union européenne pourrait ainsi contribuer à faciliter l'échange de politiques et de pratiques entre les pays et les parties prenantes pour favoriser une éducation inclusive et améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap de ses programmes et actions.

Monsieur le Président de la République, la présidence de la France constitue l'opportunité de réaffirmer l'engagement de l'Union européenne pour une Europe plus solidaire, plus juste et plus inclusive et de positionner la France comme garante de ces enjeux. Nous souhaiterions vous rencontrer à cet effet pour discuter de recommandations concrètes et avancer en partenariat pour faire de l'éducation inclusive une réalité en Europe.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Harald T Neerland

Annemie Drieskens

Bernadette Piloy

Président d'Autisme Europe

Présidente de COFACE Families Europe

Présidente du CFHE

James Crowe

Jyrki Pinomaa

Luc Gateau

Président d'EASPD

Président d'Inclusion Europe

Président de l'Unapei